

- “(b) Prend, sous la direction du ministre de l'Immigration et de la Colonisation, la charge, la surveillance et le contrôle des bureaux et agences d'immigration établis dans le Royaume-Uni;
- “(c) Exécute les instructions qu'il reçoit de temps à autre du gouverneur en conseil au sujet des intérêts commerciaux, financiers et généraux du Canada dans le Royaume-Uni et ailleurs.”

Sir Alexander Galt fut le premier Haut Commissaire canadien, occupant ce poste du 11 mai 1880 jusqu'à mai 1883; en 1884 il eut pour successeur Sir Charles Tupper. Lord Strathcona and Mount Royal fut nommé en 1896. Sir George H. Perley prit charge du bureau du Haut Commissaire en 1914 mais n'y fut nommé officiellement que le 12 octobre 1917. L'honorable P. C. Larkin lui succéda en février 1922, et après sa mort le 3 février 1930, l'honorable G. Howard Ferguson fut nommé le 28 novembre 1930. Le 8 nov. 1935, l'honorable Vincent Massey a succédé à M. Ferguson à ce poste. Les bureaux du Haut Commissaire pour le Canada se trouvent dans la Canada House, Trafalgar Square, Londres, S.W. 1.

**Le Haut Commissaire du Royaume-Uni au Canada.**—Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni a nommé en avril 1928 un Haut Commissaire au Canada, sir William H. Clark, qui a eu pour successeur en janvier 1935 sir Francis Floud, K.C.B. Le Haut Commissaire a sa résidence à Ottawa et sa position correspond à celle du Haut Commissaire du Canada au Royaume-Uni. Sa nomination est le résultat des débats à la Conférence Impériale de 1926. Le passage du rapport du comité des relations intrainpériales se rapportant à cette question se lit comme suit:—

“Un aspect particulier que nous avons étudié de la question de consultation est celui de la représentation de la Grande-Bretagne dans les Dominions. En raison de sa position constitutionnelle, telle qu'expliquée au paragraphe IV (b) de ce rapport, le gouverneur général n'est plus le représentant du Gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne. Il n'y a donc personne dans les capitales des Dominions qui puisse représenter officiellement et avec autorité le Gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne.

“Nous avons résumé nos conclusions dans la résolution suivante qui a été soumise à la Conférence:—

“Les Gouvernements qui sont représentés à la Conférence reconnaissent l'opportunité d'établir un mode de relations étroites, tant à Londres que dans les capitales des Dominions, pour suppléer au mode actuel de communication et pour fournir les renseignements sur les affaires qui exigent une étude conjointe. La manière dont fonctionnera tout nouveau mode de communication est une question à régler entre les Gouvernements de Sa Majesté en Grande-Bretagne et dans les Dominions, en tenant compte des circonstances dans chaque partie de l'Empire; il est bien entendu que tout nouvel arrangement n'équivaudra qu'à un supplément au mode de communication directe de Gouvernement à Gouvernement, et à l'entente spéciale en vigueur depuis 1918 pour la communication entre les premiers ministres et non pour remplacer ce mode.”

## Section 2.—Représentants en dehors de l'Empire.

**Ministre canadien aux Etats-Unis.**—Depuis nombre d'années les relations diplomatiques entre le Canada et les Etats-Unis prennent graduellement plus d'importance, résultat naturel de la proximité des deux pays et des étroites relations d'affaires établies entre leurs citoyens. Avant la guerre, un ancien ambassadeur anglais à Washington, lord Bryce, avait déclaré que les affaires canadiennes étaient la source des deux tiers ou des trois quarts de tout le travail de l'ambassade anglaise aux Etats-Unis.